



<http://www.sud-renault-douai.com>
Tel : 38926

TG n°86



14/04/2010

Heures supplémentaires payées ou mises en CTC elles n'ont pas la même valeur

EN EFFET bien que nous ayons des périodes de chômage, chaque mois des dizaines de salariés font des heures supplémentaires, comme au Bat A par exemple ou les salariés font plusieurs dizaines de minutes de plus par jour.

LES HEURES SUPPLEMENTAIRES que le salarié effectue n'ont pas la même valeur si le salarié se les fait payer ou s'il décide de les mettre en CTC.

EXEMPLE

- Le salarié se fait payer les heures supplémentaires, dans ce cas ces heures payées à 125% ne seront pas impactées par les cotisations sociales et elles seront défiscalisées, en plus clair elles sont payées en brut.
- Le salarié bascule ses heures supplémentaires dans son CTC, elles seront bien majorées à 125% mais lorsque le salarié posera une journée de CTC, celle-ci sera soumise à cotisations sociales et par conséquent elles seront imposables.
- En cas de placement des heures supplémentaires en CTC, le salarié qui prend un congé, perd donc plus de 20% de cette journée et de surcroît celle-ci sera imposable.

SUD interpellera la Direction, afin de regarder pour créer un compteur dans lequel les heures supplémentaires pourraient être versées sans perdre leur valeur, c'est-à-dire que le salarié qui prendrait une journée de ce compteur, verrait cette journée exemptée de cotisations sociales et non imposable.

TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER PLUS avec les journées placées en CTC c'est du travailler plus pour gagner moins. Il est temps que cela change.

Les UPA et la remise à zéro des CTC

BEAUCOUP de salariés nous demandent si après avoir eu leur compteurs remis à zéro et récupéré ainsi des CTC et des CTI, ils vont aussi récupérer les UPA qu'ils ont donné pour réduire les compteurs CTC négatifs, SUD rappelle qu'il avait écrit de ne pas les basculer pour réduire les compteurs négatifs car ceux-ci seraient remis à Zéro. Un certain Syndicat vous a demandé de les verser dans le CTC, faisant ainsi le jeu de la Direction, **il vous a volontairement trompé**. Toutefois, SUD regardera si juridiquement nous pouvons agir pour les récupérer, mais contrairement à la remise à zéro des CTC, ce n'est pas gagné d'avance.

les jours d'habillage déshabillage ?

CES JOURS (2 jours pour une activité complète) d'habillage et de déshabillage n'ont apparemment pas été versés dans notre CTC en janvier comme l'accord 35 heures le prévoit, SUD rappellera que les accords ont beau être gelés, la contrepartie accordée pour l'habillage et le déshabillage fait partie de l'accord 35 heures, mais aussi de la loi Aubry 2 sur les 35 heures, nous devons donc les avoir. Nous relançons donc la Direction afin que celle-ci rectifie sa bévue.

Prime de secouriste ?

L'ACCORD SALARIAL 2010 prévoit une prime annuelle de secouristes de 87,45 euros, pourquoi les secouristes de notre usine ne l'ont-ils pas eu ? SUD a décidé d'écrire à M DESCAMPS directeur de Renault Douai pour avoir des explications claires. Si c'est un dû les salariés secouristes du travail doivent le percevoir.

1000 éme adhérents FO MDR

INCROYABLE MAIS VRAI le Syndicat FO fait son cinéma devant son secrétaire général MAILLY, il fête son 1000 éme adhérents....encore aurait-il fallu qu'il retire de ses listes d'adhérents, les retraités, et ceux qui en nombre ont démissionné depuis plus de 5 ans, et qui se sont vu remettre malgré qu'ils ne sont plus adhérents le cadeau 2009, pire un délégué du personnel SUD du Bat A démissionnaire depuis longtemps de FO s'est vu proposer le même cadeau, que dire aussi de tous les syndiqués FO qui n'ont payé que le premier timbre... ! ou ceux qui n'ont jamais payé, le Secrétaire du Syndicat a présenté les actions de FO, lesquelles ? Celles des 2 appels à la grève qui ont été suivi le lendemain d'un retrait de l'ordre de grève ? Autrement question ACTIONS cherchons les !!!

CEPENDANT il est à noter une nouveauté,c'est la première fois depuis de nombreuses années que FO vote pour son bureau, comme quoil'on peut toujours s'améliorer.



<http://www.sud-renault-douai.com>

Tel : 38926

Lettre Remise en main propre

Douai le 14 avril 2010

Monsieur DESCAMPS
Directeur UGB de Douai
59509 Douai Cedex

Monsieur le Directeur,

Comme vous le savez, les heures supplémentaires effectuées par certains salariés (ées) sont exemptées lors de leur paiement de cotisations sociales et d'autre part elles sont défiscalisées.

Cependant, lorsque le salarié place ses heures supplémentaires en CTC, le salarié perd l'avantage de ces heures lorsqu'il prend une journée de congé, il subit donc les cotisations sociales et par ailleurs la fiscalisation.

Aussi, nous vous demandons d'étudier la possibilité de créer un compteur temps spécifique qui serait alimenté à la demande du salarié uniquement par les heures supplémentaires effectuées.

Cela permettrait au salarié posant une journée de ce compteur, de bénéficier des avantages non négligeables relatifs aux heures supplémentaires, à savoir : pas de cotisations sociales, pas de fiscalisation, donc gain financier.

Souhaitant que vous prendrez en compte notre demande, et que vous y apporterez toute l'attention que demande cette requête,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de notre plus grand respect.

Pour le Syndicat SUD
Le Secrétaire Général
LERECHE Lionel



<http://www.sud-renault-douai.com>

Tel : 38926

Lettre Remise en main propre

Douai le 13 avril 2010
Monsieur DESCAMPS
Directeur UGB de Douai
59509 Douai Cedex

Monsieur le Directeur,

Comme vous le savez, l'accord salarial 2010 comme d'ailleurs les précédents accords salariaux, prévoit une prime de secouriste de 87,45 euros annuels.

Cette prime n'a cependant jamais été versée à quiconque appartenant à l'usine de Renault Douai.

Quel serait l'intérêt de faire figurer sur les accords salariaux de ces dernières années une prime qui ne serait pas dûe ?

Nous vous demandons de nous apporter une réponse claire sur les conditions d'attribution de cette prime qui suscite bien des interrogations pour les 600 secouristes de notre usine.

Dans l'attente d'une réponse rapide et favorable de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de notre plus grand respect.

Pour le Syndicat SUD
Le Secrétaire Général

LERECHE Lionel